

Publié le 26 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 029-212900310-20250526-ARR2025076-AR



ARRETE 2025-076

Arrêté municipal donnant délégation à Monsieur Eric
BADOC

Le Maire de Clohars-Carnoët,

- Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 accordant délégation au Maire pour représenter la Commune en justice,
- Vu l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Maire de subdéléguer cette fonction dans les conditions de l'article L.2122-18 du même Code,

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation à Monsieur Eric BADOC, conseiller délégué aux mobilités douces, à l'insertion et à l'économie, pour représenter la Commune de CLOHARS-CARNOET lors de l'audience de conciliation fixée devant le Tribunal paritaire des baux ruraux de QUIMPER prévue le 27 mai 2025 à 09 H 00.

Fait à Clohars Carnoët,
Le 26 mai 2025,
Le Maire,
Jacques JULOUX

